



En exercice : 58  
Présents : 42  
Votants : 48

## Séance du 27 janvier 2025

Le Vingt-Sept Janvier Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 21 janvier 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jean-Luc, suppléant
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires DESHOMMES Catherine, titulaire
CUILLÉ	/
DENAZÉ	/
FONTAINE COUVERTE	BERSON Christian, titulaire
GASTINES	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA BOISSIÈRE	LECOT Gérard, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROË	JULIOT Thierry, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires
LA SELLE CRAONNAISE	BRÉHIN Colette, titulaire
LAUBRIÈRES	CHANCEREL Philippe, titulaire,
LIVRÉ LA TOUCHE	/
MÉE	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
MÉRAL	GENDRY Daniel, titulaire
NIAFLES	RESTIF Vincent, titulaire
POMMERIEUX	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
QUELAINES ST GAULT	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
RENAZÉ	/
SENONNES	CLAVREUL Yannick, titulaire
SIMPLÉ	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST AIGNAN S/ROË	/
ST ERBLON	/
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	/
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

**Étaient excusés :** MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), MANCEAU Laurence (Cossé-le-Vivien), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), GOHIER Odile (Denazé), Jérôme BASLÉ (Fontaine-Couverte), LIVENAIS Norbert (Renazé), Philippe PELLUAU (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes), Dominique GUINEHEUX (St Quentin-les-Anges)

**Étaient absents :** DALIFARD Alexia (Ballots), HAMARD Benoît (Craon), BAHIER Alain (Mée), GAUCHER Olivier (St Erblon), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Nadine MARTIN-FERRÉ a donné pouvoir à Aurélie MAHIER

Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Maurice RADÉ

Béatrice BARBÉ a donné pouvoir à Loïc PENE

Dominique GUINEHEUX a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT

Norbert LIVENAIS a donné pouvoir à Patrick GAULTIER

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

**Secrétaire de Séance :** Élu(e) Mme Edit RAGARU, désigné(e) en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET 2025-01/03 : FINANCES**

*Séance du : 27 janvier 2025*

**OBJET 2025-01/03 : FINANCES**  
**SUBVENTION CIAS 2025 – VERSEMENT D’UN ACOMPTE**

**M. Maxime CHAUVIN**, Vice-président en charge des finances et de la commande publique, précise que le budget primitif sera porté au vote du Conseil communautaire le 24 février 2025.

Il rappelle que par le passé, le Conseil communautaire acceptait de verser un acompte de 300 000 € au CIAS pour un besoin de trésorerie en début d’année, dans l’attente du vote du budget primitif.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**  
**À l’unanimité (48 VOTANTS)**

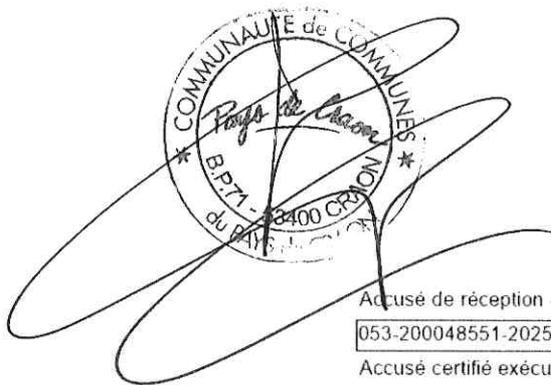
- ⇒ **APPROUVE** le versement d’un acompte de 300 000 € au CIAS sur la subvention 2025 qui lui sera attribuée lors du vote du budget primitif ;
- ⇒ **CHARGE** le Président de procéder au versement de cet acompte et de toute démarche afférente.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 31 janvier 2025*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*



*La secrétaire de séance,  
Edit RAGARU*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20250127-DELIB20250103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 05/02/2025

Publication 05/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

